

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES
REUNIONS
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

ANNEE 2026

**Les réunions ont lieu l'après-midi à 14h00 ou dès 9h lorsqu'il y a un ou
plusieurs dossiers concernant la formation spécialisée**

*Les saisines doivent être réceptionnées au service expertise statutaire et GRH,
au plus tard, aux dates fixées ci-après*

Toute saisine reçue après cette date sera inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

⚠ Dans le cadre du RGPD, les saisines doivent parvenir au service par courrier ou via l'espace dépôt.

Mardi 6 JANVIER 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 5 DECEMBRE 2025)

Mardi 3 FEVRIER 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 6 JANVIER 2026)

Mardi 3 MARS 2026

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 3 FEVRIER 2026)

Mardi 31 MARS 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 3 MARS 2026)

Mardi 5 MAI 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 7 AVRIL 2026)

Mardi 2 JUIN 2026

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 5 MAI 2026)

Mardi 22 SEPTEMBRE 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 4 AOUT 2026)

Mardi 6 OCTOBRE 2026

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 8 SEPTEMBRE 2026)

Mardi 3 NOVEMBRE 2026

CST à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 6 OCTOBRE 2026)

Mardi 1er DECEMBRE 2026

CST à 9h00 et Formation spécialisée à 14h00

(Date limite de réception des dossiers : 3 NOVEMBRE 2026)